



SÉCURITÉ INCENDIE

COMMENT ÊTRE CONFORME EN

5 ÉTAPES

LE GUIDE DES GESTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS
DU QUÉBEC POUR RENCONTRER LES LOIS
ET NORMES EN VIGUEUR.

Par : Pierre Pilon, Directeur de l'expertise et de la formation à l'international.



TARGE

Table des matières

Pourquoi se conformer?.....	03
Comment se conformer?.....	04
Étape 1 : Déterminez la vulnérabilité de votre organisation.....	05
1.1 Identifiez vos sources de chaleur.....	05
1.2 Déterminez votre charge calorifique.....	06
1.3 Calculez votre fréquence et conséquence.....	06
Étape 2 : Faites une recherche législative.....	07
2.1 Identifiez les lois qui s'appliquent à votre entreprise.....	07
2.2 Bâissez une grille d'analyse de conformité.....	07
Étape 3 : Gérez vos risques incendies.....	08
3.1 Implantez des mesures de prévention.....	08
3.2 Implantez des mesures d'atténuation.....	09
3.3 Gérez vos risques résiduels.....	09
3.4 Produisez votre plan de sécurité incendie.....	10
Étape 4 : Formez vos employés.....	11
4.1 Divulgez votre plan de sécurité incendie.....	11
4.2 Formez vos employés.....	12
Étape 5 : Organisez une mise à l'essai.....	13
5.1 Préparez votre exercice.....	13
5.2 Déployez l'exercice.....	14
5.3 Analysez les résultats.....	14
Conclusion.....	15-16

Comment et pourquoi conformer votre organisation aux lois et aux normes en sécurité incendie?

Pourquoi se conformer?

Les gestionnaires et administrateurs des organisations doivent jongler avec des objectifs de performance, un marché international de plus en plus compétitif, développer une main d'œuvre compétente et surtout, assurer la rentabilité de l'organisation. En plus de ces responsabilités, ils ont l'obligation de faire preuve de diligence raisonnable (**Loi C-21**). Cela signifie que les employeurs devront prendre toutes les précautions nécessaires afin de prévenir les blessures et accidents sur leur lieu de travail. Si l'administrateur n'est pas en mesure de faire preuve de diligence, il peut être accusé personnellement au criminel.



La sécurité incendie des organisations ne fait pas exception à cette règle. En effet, selon la charte des compétences de l'administrateur agréé, les administrateurs ont le devoir :

- 1. D'assurer le respect des encadrements légaux, réglementaires et normatifs**
- 2. De gérer les situations de crise**
- 3. D'évaluer les risques**

Malheureusement, peu d'administrateurs sont préparés à satisfaire aux exigences des [articles 34 et 35 du règlement sur la santé et sécurité du travail](#) qui portent sur l'obligation d'établir un plan d'évacuation en cas d'urgence et d'effectuer des exercices de sauvetage et d'évacuation au moins une fois l'an.

Il suffit de consulter l'étude du [Business continuity institute](#) pour s'apercevoir que la plupart des entreprises n'ont pas une vision transparente de leur chaîne de production et que les conséquences en cas d'incendie sont bien réelles.



Avantages de conformer votre entreprise :

- Augmenter la productivité des employés et leur sentiment d'appartenance
- Diminuer possiblement votre prime d'assurance
- Assurer votre pérennité
- Éviter des poursuites judiciaires
- Éviter d'entacher la réputation de votre entreprise

Comment se conformer?

Il est évident qu'en tant que gestionnaire, vous devez vous attarder à la conformité de votre organisation mais, comment vous y prendre? Ce guide vous présente une approche en 5 étapes (Analyse de risque, recherche législative, gestion du risque, intégration des programmes de formation et mise à l'essai) qui constituent des actions concrètes à prendre pour réussir votre plan de protection incendie et ainsi supporter votre conduite des affaires dans un environnement sécuritaire. L'administrateur ne doit surtout pas sous-estimer l'impact du risque incendie. Mieux vaut prévenir... que fermer.

Étape 1

Déterminez la **vulnérabilité** de votre organisation

Selon le gouvernement du Canada, la vulnérabilité est la condition ou l'ensemble de conditions résultantes de facteurs ou de processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui prédisposent une collectivité à en subir les effets néfastes.

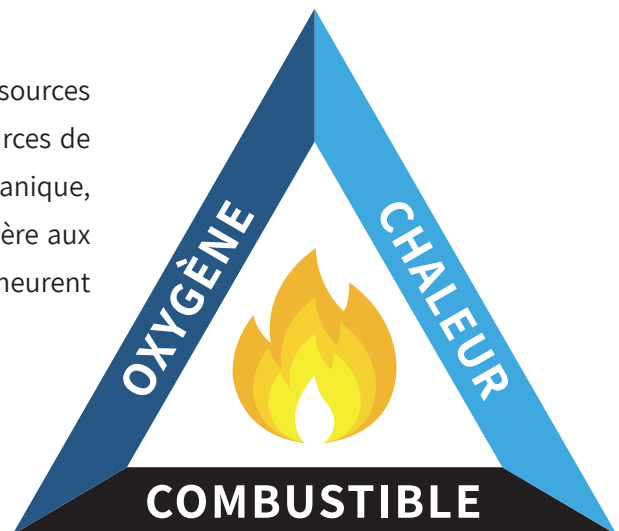
Toutes les organisations sont susceptibles de faire face à un incendie dont les conséquences sont synonymes de dommage et de perte. Lorsque les activités de l'organisation sont compromises, les contrecoups peuvent signifier un recul sur les marchés car les clients doivent se réapprovisionner chez un concurrent. Peu importe son secteur d'activité, l'entreprise est soumise à diverses sources de chaleur susceptibles de causer un incendie. Il est donc nécessaire de bien identifier les risques afin d'éviter des effets dévastateurs.

Pour déterminer votre vulnérabilité vous devez :

Étape 1.1

Identifier vos **sources de chaleur**

Votre première action consiste à identifier les différentes sources de chaleur que vos procédés génèrent ou utilisent. Les sources de chaleur sont d'origines diverses : chimique, électrique, mécanique, nucléaire, flammes nues, etc. Portez une attention particulière aux travaux à chaud ainsi qu'aux articles de fumeur car ils demeurent des causes importantes de début d'incendie.



Étape 1.2

Déterminer votre charge calorifique

Maintenant que vos sources de chaleur sont bien identifiées, qu'en est-il de leur charge combustible? Le calcul doit tenir compte de tous les matériaux impliqués; l'ameublement, les revêtements, la menuiserie, les cloisons provisoires et amovibles, etc.

LA CHARGE COMBUSTIBLE (FIRE LOAD) = poids moyen de combustible / unité de surface.

Étape 1.3

Calculer votre fréquence et conséquence

L'indice de vulnérabilité se mesure à partir de la fréquence et la conséquence de chaque incident potentiel. Vous devrez donc déterminer, pour chaque source de chaleur, un degré de probabilité que le sinistre se produise et un degré de gravité advenant ce sinistre. L'historique de votre organisation permet d'inclure des données pertinentes à cette étape. L'indice de vulnérabilité guidera ensuite vos choix quant à vos mesures de prévention et d'atténuation à l'étape 4. Il est important de retenir qu'une analyse de risque complète tiendra compte des activités environnantes à votre entreprise qui pourraient influencer votre vulnérabilité.

Fréquence

↑	Occurrence Probable	5 Non-négligeable Surveillance	10 Important/ Monitoring	15 Important/ Monitoring	20 Indésirable / Plan d'action	25 Indésirable / Plan d'action
	Occurrence Possible	4 Non-négligeable Surveillance	8 Non-négligeable Surveillance	12 Important/ Monitoring	16 Indésirable / Plan d'action	20 Indésirable / Plan d'action
	Faible Probabilité d'occurrence	3 Tolérable / Observation	6 Non-négligeable Surveillance	9 Important/ Monitoring	12 Important/ Monitoring	15 Important/ Monitoring
	Très faible Probabilité d'occurrence	2 Tolérable / Observation	4 Non-négligeable Surveillance	6 Non-négligeable Surveillance	8 Non-négligeable Surveillance	10 Important/ Monitoring
	Occurrence Peu Probable	1 Tolérable / Observation	2 Tolérable / Observation	3 Tolérable / Observation	4 Non-négligeable Surveillance	5 Non-négligeable Surveillance
			Minime	Incident	Blessures Mineures	Blessures – sans séquelles graves

→ Conséquence

Étape 2

Faites une **recherche** législative

Les organisations sont soumises à diverses réglementations selon le domaine d'activité dans lequel elles évoluent. Il n'en demeure pas moins que certains règlements, lois, codes et normes s'appliquent à tous. Voici un répertoire des principales sources d'autorité en sécurité incendie au Québec.

- **Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST)**
- **Règlement sur la santé et sécurité au travail (RSST)**
- **Loi sur la sécurité incendie**
- **Code de sécurité du Québec, Chapitre VIII - Bâtiment, et Code national de prévention des incendies - Canada 2010 (modifié)**
- **National Fire Protection Association (NFPA)**

Étape 2.1

Identifiez **les lois** qui s'appliquent à votre entreprise

Vous devrez consulter attentivement les sources ci-dessus et identifier les lois et normes qui s'appliquent à votre réalité d'entreprise. Portez une attention particulière sur les obligations de l'employeur, les droits des employés, les mesures de sécurité en cas d'urgence et les autres lois en lien avec la sécurité incendie. Par la même occasion, nous vous recommandons de rester attentif sur les autres lois et normes qui s'appliquent à votre organisation en matière de gestion de risque (entreposage, gestion des matières dangereuses, etc.) et de dresser une liste exhaustive de vos obligations.

Étape 2.2

Bâissez une **grille d'analyse** de conformité

Ensuite, bâtissez une grille de conformité. Dressez une liste des lois auxquelles vous êtes assujettis et ajoutez une colonne de contrôle. Dans cette dernière colonne, vous y décrierez les mesures qui sont en place pour rencontrer l'exigence en question. Si vous n'avez pas de mesure de prévention de prévue, vous devrez corriger la situation. Cette grille vous permet de valider l'aspect de la conformité réglementaire de votre entreprise.

Étape 3

Gérez vos **risques incendies**

Selon le gouvernement du Canada, la gestion des risques est : le recours à des politiques, à des pratiques et à des ressources pour analyser, évaluer et contrôler les risques pour la santé, la sécurité, l'environnement et l'économie.

Le risque incendie en industrie demeure un fléau qui génère des pertes considérables. Nombreuses sont les entreprises qui ne peuvent pas se relever d'un sinistre. De 2009 à 2013, on estime 37 000 feu industriels et manufacturiers qui totalisent 18 morts, 279 blessés et 1 million de dollars de pertes en immobilisation. La gestion de risque sera basée sur l'analyse de risque (effectuée à l'étape 1).

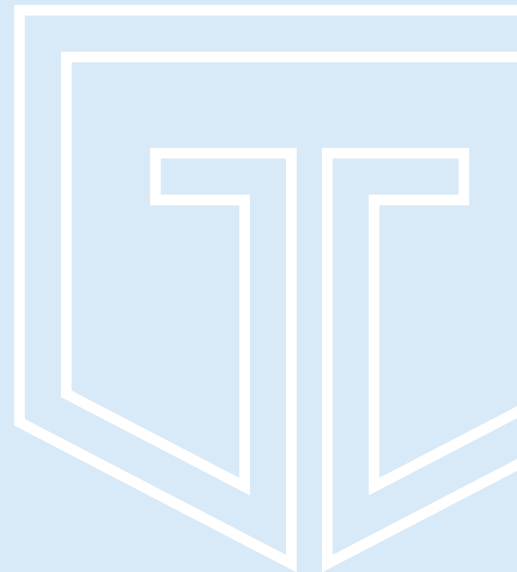
Étape 3.1

Implantez des mesures de **prévention**

Les mesures de prévention auront pour effet de diminuer la fréquence des incendies. Ce sont les premières actions à implanter et elles doivent être suivies méthodiquement afin de maintenir un haut niveau de vigilance des activités de l'entreprise.

Exemples de mesures de prévention :

- **Visites préventives**
- **Inspections intérieures et extérieures**
- **Programme d'entretien et de maintenance**



Étape 3.2

Implantez des mesures d'**atténuation**

Les mesures d'atténuation auront comme effet de diminuer les conséquences des sinistres, soit par des mesures actives ou passives. L'atteinte du risque zéro est impossible, le rôle des mesures d'atténuation est d'empêcher un début d'incendie de causer des dommages importants.

Exemples de mesures d'atténuation :

- **Compartmentation de protection fixe**
- **Intervention rapide de membres de l'organisation**
- **Implantation d'un programme de formation**

Étape 3.3

Gérez vos **risques résiduels**

Malgré toutes les bonnes volontés de se conformer aux lois et d'implanter des mesures efficaces, il n'en demeure pas moins que l'administrateur est confronté à une réalité qui se nomme le risque résiduel. Malheureusement, l'atteinte d'un risque zéro incendie demeure inaccessible. Que fait-on? Il faut prendre en charge la probabilité qu'un incendie, tôt ou tard, éclatera. La gestion du risque résiduel est la mise en place de mesures alternatives qui vont permettre à l'administrateur de poser un diagnostic, d'établir un plan d'action et ainsi assurer la continuité des opérations.

Exemples de gestion de risques résiduels :

- **Impartition de certains travaux à risque**
- **Mesures d'intervention additionnelles**
- **Mesures de surveillance permanentes**

Étape 3.4

Produisez votre **Plan de sécurité incendie (PSI)**

Une fois que vous avez analysé vos risques, faites une recherche législative, déterminez vos mesures de prévention et vos mesures d'atténuation, il est temps de produire votre plan de sécurité incendie (PSI).

Votre Plan de sécurité incendie devrait contenir les sections suivantes :

- **Environnement interne**
(description de l'établissement et des équipements)
- **Environnement externe**
(localisation, conditions météorologiques et services d'urgence)
- **Rôle des ressources humaines**
- **Numéros d'urgence**
- **Procédures d'urgence**
- **Évacuation**
- **Plan d'implantation par étage**
(à imprimer et à afficher sur chaque étage du bâtiment)

Des sections pourraient s'ajouter selon la nature de votre entreprise et les lois particulières que vous avez identifiées à l'étape 2, lors de la recherche législative.

Étape 4

Intégrez vos programmes de formation

« La meilleure main-d'œuvre qualifiée, c'est celle qui connaît déjà les aires de la compagnie, qui lui est déjà fidèle, et que l'entreprise aide à progresser dans sa carrière », [affirme Éric Tétrault](#). L'implantation d'un programme de formation est incontournable dans le développement de votre sécurité incendie. L'administrateur a le devoir de s'assurer que le personnel reçoive la formation nécessaire afin de préserver sa sécurité et les actifs de l'entreprise. Il est possible d'aller chercher des fonds pour le développement de votre main d'œuvre avec [Revenu Québec](#). Consultez les dépenses de formation admissible pour le développement de la main d'œuvre.

Étape 4.1

Divulgez **votre plan** de sécurité incendie

Vous avez fait preuve de diligence en identifiant vos risques incendie et en appliquant des mesures de prévention et d'atténuation. Maintenant, vous devez partager les mesures préconisées à l'ensemble des ressources humaines afin de maximiser la protection de l'organisation. Rien ne sert d'élaborer de grandes stratégies si l'on ne peut répandre les bonnes pratiques! La première session de formation consiste à divulguer les risques incendie de l'organisation ainsi que le rôle et la responsabilité de chaque employé lors d'une situation d'urgence. Votre PSI doit être transmis et compris par tous les membres de l'organisation. Vous devez vous assurer que les mesures de santé/sécurité, le comportement du feu et les actions à poser pour contrôler, voire éteindre le feu en début d'incendie, soient des notions maîtrisées par votre équipe.



Étape 4.2

Formez vos employés

Une fois le plan de sécurité incendie divulgué, vous devez livrer la formation nécessaire à vos employés et choisir votre fournisseur. Généralement, la manipulation des **extincteurs portatifs** est une formation de base qui doit être donnée à toutes entreprises. Ensuite, vous devrez identifier les besoins spécifiques de votre organisation.

Exemples de formations pertinentes :

Opérateur d'autopompe

Combat incendie industriel

Premier répondant

Officier de brigade

Peu importe vos besoins, vous devez vous assurer de la compétence de votre partenaire de formation.
Exigez :

- **Un plan de cours établi en fonction de normes reconnues**
- **Des reconnaissances professionnelles en enseignement**
- **Une entreprise qui détient des assurances professionnelles**



Étape 5

Organisez une mise à l'essai

À présent, est-ce que le plan d'évacuation fonctionne bien? A-t-on déterminé des objectifs de performance? Le [RSST](#) et le [Code de sécurité incendie](#) exigent la tenue d'un exercice de sauvetage et d'évacuation au moins une fois l'an.

Étape 5.1

Préparez votre exercice

L'administrateur doit user de stratégie pour l'organisation de l'exercice d'évacuation. Tout d'abord, il est fortement recommandé de s'allier des leaders de l'entreprise afin de compter sur des membres dévoués qui ont à cœur la protection de l'entreprise et qui savent mobiliser les troupes.

Voici quelques éléments à retenir pour que votre exercice d'évacuation soit un succès :

- **Déterminez une date et une heure qui n'aura pas d'impact majeur sur les opérations;**
- **Organisez un exercice pour chaque quart de travail;**
- **Tentez de rejoindre le maximum d'employés;**
- **Choisissez une journée de belle température;**
- **Assurez vous que tous les membres du personnel ont reçu une formation de mise à niveau quelques semaines avant l'exercice;**
- **Évaluez si une présence policière est nécessaire pour assurer la sécurité routière;**
- **Prévoyez les renvois d'appels téléphoniques ainsi que les délais au service réception/expédition de marchandises;**
- **Utilisez les membres du comité en tant qu'observateurs à différents endroits dans l'établissement;**
- **Préparez les documents sur lesquels les notes des observateurs seront transcrites;**
- **Avisez le service de sécurité incendie de votre exercice (c'est une belle opportunité pour développer des liens conviviaux);**
- **Déterminez vos objectifs et mesures de performance.**

Étape 5.2

Déployez l'exercice

Voilà le GRAND jour. Dame nature est au rendez-vous, l'équipe est complète, il ne reste qu'à finaliser les derniers préparatifs.

- **Est-ce que la compagnie d'alarme a été avisée qu'un exercice aura lieu?**
- **Est-ce que la sécurité des occupants est compromise par des travaux ou autres activités?**
- **Est-ce que les boîtes vocales sont activées?**
- **Est-ce que l'équipe maîtrise les observations qu'ils doivent colliger?**

L'administrateur qui désire obtenir un vrai résultat minimisera l'annonce de la tenue d'un exercice car il veut observer si les procédures en place sont bien arrimées à la réalité de l'organisation. L'exercice est une opportunité d'améliorer la performance de l'organisation. À ce titre, un objectif temporel doit être fixé et coordonné avec l'arrivée des services d'urgence. Lorsque tous les membres du personnel auront été recensés, l'administrateur invite ces derniers à regagner leurs postes de travail.

Étape 5.3

Analyse des résultats

Généralement, le retour au travail suite à un exercice d'évacuation est plutôt détendu. C'est donc un bon moment pour recueillir les commentaires des participants. La compilation des résultats peut révéler des aspects non-négligeables sur l'ensemble du déroulement de l'exercice. Les membres du comité d'évacuation doivent se réunir afin de partager leurs observations et comparer les commentaires des employés. C'est lors de cette rencontre que les ajustements sont apportés à la procédure d'évacuation. Il sera peut-être nécessaire de planifier une petite formation sur les correctifs auprès des employés afin d'améliorer le déroulement du plan d'évacuation.



Conclusion



L'administrateur, de par ses responsabilités envers la diligence et les obligations légales, a le devoir de s'assurer que la Sécurité Incendie de son établissement est conforme au [RSST](#), au [Code de Sécurité](#) ainsi qu'aux normes [NFPA](#).

Évidemment, il s'avère complexe de maîtriser l'interprétation de tous ces codes et il devient intéressant de retenir les services d'une firme spécialisée reconnue en gestion des risques industriels.

La sélection de la firme conseil requiert des critères de qualification minimale qui assure un niveau de compétence professionnelle élevé.

Voici quelques critères à exiger :

- **Une couverture d'assurance de plus de 3 millions en responsabilité professionnelle;**
- **Un personnel qualifié jouissant d'une expérience éprouvée dans le domaine de la gestion des risques industriels;**
- **Les reconnaissances officielles de la firme;**
- **Une démarche fondée sur les standards les plus élevés;**
- **Des programmes d'éducation avec une approche académique par compétence;**
- **Une méthode appuyée sur un processus d'amélioration continue.**

La firme sélectionnée doit absolument débiter par une analyse de vulnérabilité de votre organisation afin d'implanter des mesures qui conviennent à votre réalité. Si le prestataire ne s'engage pas dans une démarche d'analyse dès le départ, questionnez-vous rapidement sur sa qualification!

Certifiez votre entreprise



TARGE est la plus grande entreprise privée en gestion de risque industriel au Québec. Nous sommes les seuls à certifier la conformité incendie de votre entreprise en vous remettant un document officiel qui atteste de vos bonnes pratiques.

[Cliquez ici pour de l'information sur nos certificats de conformité](#)

[Cliquez ici pour nos formations en sécurité incendie](#)

[Cliquez ici pour notre service équipe tactique incendie](#)

Pour toutes questions concernant la conformité incendie de votre entreprise, veuillez nous écrire à info@targerm.ca ou téléphonez-nous au **1 855 998-2743**.

Targe protège la vie, les biens et l'environnement.

[**targerm.ca**](http://targerm.ca)

9401, Côte des Saints, Mirabel QC J7N 2X4